

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VICTORIAVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 1636-2025

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1267-2019 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) DE LA VILLE DE VICTORIAVILLE

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville a adopté le Règlement numéro 1267-2019 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville de Victoriaville peut amender ledit règlement;

ATTENDU QUE le conseil municipal entend ajouter un immeuble dans la liste des bâtiments patrimoniaux;

EN CONSÉQUENCE, il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit :

- 1.- Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- 2.- Le présent règlement fait référence uniquement à des articles du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1267-2019.
- 3.- L'annexe B est modifiée à la liste des propriétés patrimoniales par l'intégration de l'immeuble suivant :



100, chemin du Mont-Arthabaska



Valeur patrimoniale : exceptionnelle
Construction : 1928
Intérêt : architecture type, valeur paysagère, rareté, âge, histoire et localisation

- 4.- Le présent règlement modifie tout règlement incompatible avec celui-ci.

/2...

5.- Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

VICTORIAVILLE, ce 1^{er} décembre 2025

VINCENT BOURASSA
Maire

ROSANE ROY
Greffière